

NOTE EXPLICATIVE PLAN DE COHÉSION SOCIALE

Rapport d'évaluation

Conformément à l'article 27 du décret du 22 novembre 2018 relatif au Plan de cohésion sociale, le pouvoir local rédige lors de la cinquième année de la programmation le rapport d'évaluation, sur la base du modèle, nommé tableau de bord, fourni par le service désigné par le Gouvernement, à savoir la Direction de la Cohésion Sociale.

Ce rapport est soumis pour approbation au Conseil Communal et transmis auprès du SPW - Département de l'Action sociale - Direction de la Cohésion Sociale pour le 30.06.2024 (par voie informatique).

La présente note explicative comporte deux annexes, à savoir :

- *Annexe 1 : Tableau de bord Excel*
- *Annexe 2 : Synthèse RA*

Le tableau de bord Excel de suivi du PCS a été mis à jour pour l'année 2023. Différentes fiches le composent et sont nommées :

- Fiche signalétique de la Commune (informations générales du porteur du PCS, composition de l'équipe et le budget prévisionnel 2024) ;
- Fiche ISADF (Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux) ;
- Fiche plan (portrait de la commune, problèmes/besoins du territoire, liste/état des actions -en cours, abandonnée, non entamée-, situation désirée, plus-value/valeur ajoutée du plan, objectif stratégique du plan) ;
- Fiche Coordination : Répartition du temps de travail de la chef de projet, ajout des dates des réunions/plateformes/groupes de travail et modes de communication internes/externes du plan
- Fiches Actions (18): Mise à jour des indicateurs et commentaires pour chaque action de l'année 2023. Trois de ces actions 2023 font l'objet d'un transfert financier auprès de : l'ASBL Les Ailes du Poenix (Action 4.1.03 « Alimentation saine et équilibrée »), l'ASBL Animation Préau (Action 5.4.01 « Activités régulières d'intégration collective au sein d'un quartier et renforcement du sentiment d'appartenance » et l'ASBL Centre de Planning familial le safran (Action 5.7.02 « Accompagnement des personnes victimes de violence »).